Image not found or type unknown

Durée de préavis cadre - Convention collective des Assurances

Par **payaso**, le **02/02/2012** à **14:29**

Bonjour,

Je me demande quelle est la durée légale de préavis en cas de démission ? Existe-il une différence de durée entre une démission "sèche" et une démission avec un autre contrat (autre employeur) à la suite ?

Le contexte : convention collective des assurances, position de cadre, intitulé du poste (contrat de travail): chargé d'études qualité, en poste depuis 2 ans.

D'avance merci pour vos réponses !

Très cordialement,

R

[Edit] : J'ai oublié de préciser qu'il s'agit d'un CDI

Par **P.M.**, le **02/02/2012** à **15:43**

Bonjour,
Le préavis réciproque est de 3 mois suivant les Dispositions particulières " Cadres " convention collective nationale nationale des sociétés d'assurances (I.6)...

Par **payaso**, le **02/02/2012** à **16:05**

Merci pour cette réponse rapide !

Si je comprends bien, il n'existe aucun recours pour faire diminuer ce délai, en dehors d'un arrangement avec mon employeur ?

Merci

R

Par **P.M.**, le **02/02/2012** à **16:23**

Effectivement, sauf un accord écrit de l'employeur vous ne pouvez pas raccourcir le préavis sachant que cela pourrait être dans le cadre des facilités d'absence prévues au dernier alinéa de l'art. 91 de la Convention collective nationale des sociétés d'assurances...

Par **CESA**, le **26/03/2017** à **08:48**

Bonjour
Sur ce sujet qui m intéresse, je voudrais démissionner de mon poste de collaboratrice en assurances. Je ne suis PAS cadre, quel est le préavis ? Merci.

Par **P.M.**, le **26/03/2017** à **09:13**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet en précisant l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro.....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés